

PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du Vendredi 26 Septembre 2025 à 19 heures 00

Date de Convocation : 22/09/2025

Date d’Affichage : 22/09/2025

Nombre de Membres en exercice : 13

Nombre de présents : 7

Nombre de votants : 13

L’an deux mille vingt-cinq, le Vingt Six Septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en Mairie de BARISIS-AUX-BOIS, sous la présidence de Monsieur Guy PERNAUT, Maire

Étaient Présents : Mrs Guy PERNAUT - Emmanuel FONTAINE - Jean-Luc PRÉVOST - Cédric BÉNARD - Mmes Cécile BÉNARD - Valérie BRAILLON - Audrey HÉNON

Absents excusés et représentés : Mr Claude HENTZÉ, représenté par Mr Emmanuel FONTAINE, Mr Michel CARRARA, représenté par Mr Guy PERNAUT, Mme Marie-Anaïs DEHOVE, représentée par Mme Valérie BRAILLON, Mme Stéphanie LUC, représentée par Mme Cécile BÉNARD, Mr Arnaud MUSIAL, représenté par Mr Cédric BÉNARD, Mr Christophe GOSSEAU, représenté par Mr Jean-Luc PRÉVOST

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 27 Juin 2025
2. Forêt communale : Coupes de bois relevant du régime forestier pour l’année 2026
3. Présentation de l’arrêté municipal concernant l’ouverture et l’organisation de l’enquête publique du projet de révision du Plan Local d’Urbanisme
4. **Rajout de trois parcelles de bois (8,9-a et 10-u) suite à la non vente de gré à gré par soumission du 24 Septembre 2025**
5. Informations diverses
6. Questions diverses

Il est procédé à l’élection d’une secrétaire de séance prise au sein du Conseil. Madame Audrey HÉNON, à l’unanimité, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu’elle a acceptées.

1) Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 27 Juin 2025

Monsieur Le Maire, sollicite les remarques éventuelles sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 Juin 2025.

APPROUVÉ à l’unanimité des membres présents.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d’ajouter le point suivant à l’ordre du jour :

4) Rajout de trois parcelles de bois (8,9-a, et 10-u) suite à la non vente de gré à gré par soumission du 24 Septembre 2025

2) Forêt communale : Coupes de bois relevant du régime forestier pour l’année 2026

Monsieur Le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de l’Office nationale des forêts, concernant les coupes à asseoir en 2026 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

ETAT D'ASSIETTE :

Par celle	Type de coupe i	Volume présumé réalisabl e (m³)	Surf (ha)	Réglée/ Non Réglée ⁱⁱ	Année prévue aménagement	Année proposé e par l'ONF ⁱⁱⁱ	Année décidée par le proprié taire ^{iv}	Destination		Mode de commercialisation prévisionnel					
										Mode de Vente		Mode de mise à disposition à l'acheteur		Mode de dévolution	
								Délivr ance (m³)	Vente (m³)	Appel d'Offr e	Gré à gré - contrat	Sur pied	Façon né	Bloc	A la mesur e
14_u	JA		4.14	R	2026	2027									
15	JA		4.57	R	2026	2027									
16	JA		4.35	R	2026	2027									
17	JA		3.38	R	2026	2027									
29_b	JA		2,58	NR		2026		5	5		X		X	X	
30	JA		3,98	NR		2026		15	15		X		X	X	
32_u	JA	99	3,30	R	2025	2026		38,5	60,5	X	X		X	X	
34_u	JA	101,7	3,39	R	2025	2026		39,85	61,85	X	X		X	X	
35_u	JA	120,3	3,40	R	2025	2026		49,15	71,15	X	X		X	X	

Pour chacune des coupes il est proposé :

- L'exploitation et la vente en bois façonnés des grumes (à partir de 30 cm de diamètre), prioritairement en vente publique pour les bois de qualité (possibilité de contrat d'approvisionnement pour la qualité chauffage), en chargeant l'ONF de trouver et encadrer une entreprise de travaux forestiers.

Néanmoins, afin d'alimenter les projets portés par la Communauté de Communes de Picardie des Châteaux visant à l'utilisation de bois locaux dans des réaménagements de site, les chênes et frênes exploités seront commercialisés de gré à gré dans ce but. Les parcelles 29_b et 30 sont ainsi rajoutées pour permettre la récolte de quelques bois de chênes supplémentaires. Les parcelles 29_b et 30 verront leur volume initial augmenter de quelques pieds afin de servir les projets communautaires.

- La délivrance des houppiers et brins de taillis (≤ 25 cm) aux affouagistes de la commune, une fois l'exploitation des grumes terminée.

Motif des coupes proposées en ajout, report et suppression par l'ONF :

- Le programme de coupe de l'aménagement est décalé d'un an à la suite de l'inscription des coupes sanitaires de l'EA 2018 (14_u + 15 + 16 + 17), d'où le report en 2026 des parcelles 32_u, 34_u et 35_u et le report en 2027 des parcelles 14_u, 15, 16 et 17.

Mode de délivrance des Bois d'affouages

- Délivrance des bois après façonnage ☐
- Délivrance des bois sur pied ☒

Pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le Conseil Municipal désigne comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

- Mr Emmanuel FONTAINE
- Mr Christophe GOSSEAU
- Mr Jean-Luc PRÉVOST

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'APPROUVER** l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2026 présenté ci-après
- **DE DEMANDER** à l'Office national des forêts de bien vouloir procéder en 2025/2026 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-dessus
- Pour les coupes inscrites, **PRÉCISER** la destination des coupes de bois et leur mode de commercialisation
- **DE DONNER** pouvoir à Monsieur Le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente

3) Présentation de l'arrêté municipal concernant l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur FONTAINE prend la parole et donne lecture aux conseillers de l'arrêté municipal n°21.2025 en date du 19 Septembre 2025 concernant l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme qui se déroulera du Lundi 27 Octobre 2025 à 15h00 au Samedi 29 Novembre 2025 à 12h00.

Pour rappel, les dates de permanences auront lieu :

- Le Lundi 27 Octobre 2025 de 15h00 à 18h00
- Le Mercredi 12 Novembre 2025 de 09h00 à 12h00
- Le Samedi 29 Novembre 2025 de 09h00 à 12h00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents prend bonne note de ces informations.

4) Rajout de trois parcelles de bois (8,9-a, et 10-u) suite à la non vente de gré à gré par soumission du 24 Septembre 2025

Monsieur FONTAINE prend la parole et explique au Conseil Municipal qu'une vente de bois de gré à gré devait avoir lieu le Vendredi 24 Septembre 2025. Faute de candidats, les parcelles 8,9_a et 10_u n'ont pas été vendues et n'ont pas recueillies d'offre.

L'ONF nous demande donc de prendre une délibération afin que ces parcelles soient faites en bois façonnés avec les autres parcelles dont l'exploitation commencera le Lundi 29 Septembre 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'AJOUTER** ces trois parcelles afin qu'elles soient faites en bois façonnés
- **De DONNER** pouvoir à Monsieur Le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire

- L'installation du poteau incendie dans la rue du Rond d'Orléans se fera la 2^{ème} quinzaine d'octobre.
- Travaux Rue Enleval par Ciron (décaissement à faire)
- Faire une demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux concernant les travaux de chauffage à l'école maternelle
- Courriers de Mme DUBOIS Nadine et de Mme BOUÉ Anaïs concernant la pose d'un miroir

Le Conseil Municipal propose la possibilité que les habitants installent leur miroir eux-mêmes tout en consultant la mairie avant.

- Courrier équitation, présentation des gagnants
- Carte de remerciements pour le décès de Mme GWAZDA Dominique et Mr TÉTART Frédéric
- Rampe dans le cimetière galvanisée
- Réclamation de M REMIA concernant le repas du midi (récipient). Mr HENTZÉ, en charge des écoles, a répondu à son courrier. Une convention annuelle va être remise à jour.
- Location d'une nacelle chez BX location pour l'installation des guirlandes de Noël dans le village. L'installation aura lieu Le Samedi 29 Novembre 2025.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur PRÉVOST

- Tuyas qui sont morts au stade de foot.
- Régler le miroir à l'Église

Madame BRAILLON

- Club des aînés en arrêt pour l'instant. Des mercredis récréatifs seront proposés par Valérie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00.

Ont signé,

La secrétaire de séance
Audrey HÉNON



Le Maire
Guy PERNAUT

